



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Conditions de travail et pénibilité dans les ateliers de maroquinerie de luxe

Question écrite n° 13191

#### Texte de la question

Mme Martine Etienne alerte M. le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion sur les conditions de travail et de pénibilité dans les ateliers de maroquinerie de luxe. Un récent article d'*Alternatives Économiques* met en exergue que, dans les firmes *Louis Vuitton* et *Hermès*, les maroquinières sont contraintes de fabriquer rapidement sacs, bagages et autres portefeuilles. Ce rythme et ces cadences imposées dans le but de faire de la croissance, provoquent des troubles musculosquelettiques (TMS) et nuisent à la santé des travailleuses, majoritairement des femmes. Il faut toujours faire plus et plus vite. C'est le mot d'ordre qui s'impose dans le monde du travail et l'industrie du luxe ne fait pas exception. Les travailleuses doivent tirer des fils et les serrer très fort. Le travail du cuir doit être assemblé solidement et ceci plusieurs centaines de fois par jour, ce qui engendre de lourdes conséquences comme des syndromes du canal carpien, des tendinites souvent douloureuses et longues à soigner. Certaines maroquinières doivent porter des attèles la nuit pour maintenir leur poignet droit. Pour soulager leur douleur, certaines travailleuses se font opérer, d'autres ont recours aux infiltrations. Pourtant les chances de guérison ne sont pas totales. Ces troubles peuvent également toucher les cervicales, les coudes et les épaules. Les productions sont devenues plus rapides et plus répétitives. Grâce aux travailleuses et au détriment de leur santé, en 2022, *Louis Vuitton* a dépassé les 20 milliards de chiffre d'affaires pour la première fois et les ventes d'*Hermès* ont progressé de 23 %. Les directions ont rationalisé les productions et les ont divisées par tâches pour gagner en rapidité. La répétitivité et l'accélération des cadences et des gestes renouvelés plusieurs fois entraîne des troubles musculosquelettiques (TMS). Le Gouvernement souhaite pourtant faire travailler les femmes jusqu'à 64 ans, mais dans la maroquinerie de luxe comme dans tant d'autres domaines à 50 ans, beaucoup d'entre elles ont déjà des problèmes de santé liés à leurs conditions de travail. Depuis le 1er janvier 2020 et à la suite des ordonnances d'Emmanuel Macron, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont été remplacés par les comités sociaux et économiques (CSE). Pourtant, les CHSCT veillaient à la protection et à la santé des salariées en contribuant à prévenir ces risques en milieu professionnel et participaient à l'amélioration des conditions de travail. Ainsi, elle lui demande quand il va agir pour préserver la santé des travailleurs et sanctionner les entreprises qui détruisent la santé de leurs employés.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Etienne](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13191

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Travail, plein emploi et insertion

**Ministère attributaire :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [21 novembre 2023](#), page 10450

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)